

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS NON-DOTÉ

TITRE DU FONDS NON-DOTÉ

Fonds d'aide Durocher-Smith

INTRODUCTION

Cette bourse rend hommage à Patrick Smith et Nicole Durocher, qui ont fait carrière en enseignement et contribué à l'épanouissement d'innombrables étudiantes et étudiants. Ils ont entre autres aidé des familles défavorisées après les heures de classe et participé à de nombreuses initiatives éducatives, dont la création de programmes d'apprentissage pour des pays francophones africains. Ils ont en outre développé des modules d'apprentissage pour faire connaître les impacts endémiques du système des pensionnats, en collaboration avec des éducateurs et éducatrices autochtones, et participé à l'élaboration de ressources en ligne.

L'objectif de cette bourse est de poursuivre la mission de promotion de l'éducation de Patrick Smith et Nicole Durocher et de perpétuer les valeurs auxquelles ils tenaient en favorisant le développement de jeunes juristes de milieux défavorisés qui font face à des obstacles sociaux et historiques, et qui s'intéressent à la promotion de l'éducation juridique et à la justice sociale.

OBJECTIF DU FONDS

Octroyer une bourse à un étudiant ou une étudiante autochtone ou membre d'une communauté racisée qui étudie dans un programme de Juris Doctor à la Faculté de droit, Section de common law.

DÉTAILS DU FONDS

Admissibilité

La personne candidate doit :

1. être citoyenne canadienne, résidente permanente, personne à statut protégé/réfugié ou étudiante internationale;
2. être membre d'une communauté racisée selon la définition du gouvernement du Canada, c'est-à-dire une communauté « de personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche », comme les Chinois, les Asiatiques du Sud, du Sud-Est et de l'Ouest, les Noirs, les Philippins, les Latino-Américains, les Arabes, les Japonais et les Coréens;

OU

fournir une preuve documentée de son identité autochtone, conformément aux exigences de l'Université d'Ottawa sur les admissions ciblées et sur l'admissibilité aux bourses d'études et aux bourses pour les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis;

3. être inscrite à temps plein dans un programme de J.D. à la Faculté de droit, Section de common law de l'Université d'Ottawa; et
4. faire preuve d'un besoin d'aide financière selon les critères du Service de l'aide financière et des bourses de l'Université d'Ottawa.

Valeur de la bourse : 1 000 \$

Nombre de bourses : Une

Fréquence d'attribution : Annuelle

Programme ou cycle d'études : Juris Doctor

Responsable des demandes : Service de l'aide financière et des bourses

Échéance des demandes : 31 octobre

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible une fois connecté au portail uoZone, et doit comprendre :

1. le Questionnaire financier; et
2. une déclaration de la personne candidate qui s'identifie comme membre d'une communauté racisée;

OU

une preuve documentée de l'identité autochtone, conformément aux exigences de l'Université d'Ottawa sur les admissions ciblées et sur l'admissibilité aux bourses d'études et aux bourses pour les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis.